

## RÈGLEMENT 2026 – LA BELLECOMBAISE

Ce règlement peut évoluer et s'adapter jusqu'au jour de l'événement, soit le vendredi 30 janvier 2026

---

### Article 1 : Présentation de l'événement

La « Petite Bellecombaise » et la « Bellecombaise » se dérouleront le vendredi 30 janvier 2026.

**La Bellecombaise** est une course de ski de randonnée nocturne organisée par l'ESF de Notre Dame de Bellecombe. Il comprend plusieurs formats de courses accessibles selon l'âge et le niveau des participants. Les départs se font en mass start **sur le domaine skiable de Notre Dame de Bellecombe**, sur un itinéraire balisé et sécurisé.

La Bellecombaise est une course de ski de randonnée nocturne avec un dénivelé positif de 800 m. Le départ de la course se fera à 18h30 sous format Mass start et partira du pied des pistes du Mont-Rond au-dessus de l'ESF pour arriver au sommet du Mont-Rond. Cette course est ouverte aux participant.e.s à partir de la catégorie U18 (2008-2009).

La Petite Bellecombaise est une course de ski de randonnée nocturne avec un dénivelé positif de 460 m. Le départ de la course se fera à 18h30 sous format Mass start et partira du pied des pistes du Mont-Rond au-dessus de l'ESF pour arriver au sommet du Mont-Rond. Cette course est ouverte aux participant.e.s à partir de la catégorie U18 (2008-2009).

---

### Article 2 : Inscriptions et tarifs

Les inscriptions se font en ligne via la plateforme Sportips indiquée par l'organisation (des places seront disponibles le jour J au bureau de l'ESF).

Le tarif avant le 29 Janvier 2026 minuit est de 17 euros pour "La Petite Bellecombaise" et "La Bellecombaise". Pour une inscription sur place à l'ESF du Mont-Rond le 30 Janvier, le tarif sera de 20 euros

Les droits d'inscription comprennent, selon le format choisi :

- Le droit de participation à la course,
- Le sac coureur
- L'apéro des coureurs lors de la remise des prix à L'Instant

Les frais de dossier (inscription sur la plateforme et frais bancaire) ne sont pas inclus dans les tarifs annoncés.

---

### **Article 3 : Conditions d'admission**

Conformément à la réglementation en vigueur, toute inscription devra être accompagnée :

- Soit d'une licence sportive en cours de validité (FFCAM, FFME ou FFS),
- Soit, pour les **non-licenciés ou licenciés d'une autre fédération, d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du ski-alpinisme / ski de randonnée en compétition**

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte. Sans justificatif valide, l'accès au départ sera refusé.

---

### **Article 4 : Sécurité**

L'événement se déroule sur le domaine skiable, avec l'autorisation des exploitants des remontées mécaniques. Un dispositif de sécurité adapté est mis en place par l'organisation.

Tout participant abandonnant la course doit impérativement en informer l'organisation.

Le respect strict des consignes de sécurité et du balisage est obligatoire. Tout manquement entraînera une mise hors course immédiate.

---

### **Article 5 : Matériel obligatoire**

Chaque participant doit être équipé du matériel obligatoire défini par l'organisation selon le format de course :

- Skis avec carres métalliques et fixations adaptées,
- Peaux de phoque,
- Casque,
- Bâtons,
- Lampe frontale,
- Port visible du dossard.
- Stop ski ou leash

Un contrôle du matériel pourra être effectué avant le départ. Tout participant non conforme se verra refuser l'accès à la course.

---

## **Article 6 : Retrait des dossards**

Le retrait des dossards s'effectue aux lieux et horaires communiqués par l'organisation. Il devra être réalisé personnellement sur présentation d'une pièce d'identité.

---

## **Article 7 : Respect de l'environnement**

La Bellecombaise se déroule en milieu naturel. Tout participant s'engage à respecter les lieux traversés. Il est strictement interdit de jeter des déchets sur le parcours.

---

## **Article 8 : Annulation et remboursement**

Un remboursement de l'inscription pourra être accordé uniquement :

- Pour raison médicale dûment justifiée,
- En cas d'annulation de l'événement par l'organisation.

Les frais de dossier et frais bancaires ne sont pas remboursables.

---

## **Article 9 : Droit à l'image**

En vertu de l'article L333-2 du code du sport, en s'inscrivant à La Bellecombaise, les participants autorisent l'organisation à utiliser les images (photos et vidéos) prises lors de l'événement à des fins de communication, sur tous supports, pour la durée légale en vigueur.

---

## **Article 10 : Assurances**

L'événement est couvert par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Il appartient à chaque participant de vérifier qu'il dispose d'une assurance individuelle accident adaptée.

---

## **Article 11 : Modification ou annulation de l'événement**

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, les horaires ou d'annuler l'événement en cas de force majeure ou de conditions ne permettant pas d'assurer la sécurité des participants.

---

## **Article 12 : Classement et remise des prix**

La remise des prix aura lieu au snack “L’instant”», situé en face du pied des pistes du Mont-Rond, à partir de 20h00. Nul ne pourra prétendre recevoir sa récompense avant la cérémonie officielle.

Le classement suivant sera réalisé :

- Les 3 premiers Hommes de chaque course
  - Les 3 premières Femmes de chaque course
- 

#### **Article 12 : Acceptation du règlement**

Le simple fait de s’inscrire à La Bellecombaise implique l’acceptation pleine et entière du présent règlement.